

IPNS

Ouverture de la mairie au public :

Mardi : de 14h00 à 18h45
Mercredi : de 9h00 à 12h00
Vendredi : de 14h00 à 17h30

Permanences du maire :

Vendredi de 16h à 18h

Permanences 1^{er} adjoint :

Mardi 18h à 19h, sur rdv

Horaires pour les travaux de bricolage, jardinage ou loisirs utilisant des appareils sonores :

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Horaires de la déchèterie de Saint-Marcel-l'Éclairé :

Du lundi au vendredi : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Les samedis : de 9h00 à 18h00

Les dimanches : de 9h00 à 12h00

Prochain conseil municipal :

15 juin 2016, à 20h00
salle du Conseil Municipal
(mairie)

CANTON DE TARARE

COMMUNE DE 69490 LES OLMES

Tél : 04-74-05-67-55

Fax : 04-74-05-74-09

mairielesolmes@gmail.com

Site Internet : www.lesolmes.fr



Participation citoyenne (lutte contre les cambriolages)

Le dispositif de « [Participation Citoyenne](#) » permettant de lutter contre les cambriolages se met en place, l'étape 2 vient d'être franchie.

Suite à la délibération du conseil municipal qui a approuvé la mise en place de ce dispositif, l'étape 2 consistait en une réunion publique, qui a eu lieu le lundi 9 mai 2016 en mairie en présence de la gendarmerie de Tarare.

Une dizaine de personnes s'est portée candidate pour être des référents sur le territoire de la commune. Une formation de moins de 2 heures leur sera dispensée par la gendarmerie et ils seront alors des interlocuteurs privilégiés dont le but sera de faire le lien entre la population et les gendarmes afin de signaler toute situation qui leur semble anormale.

Le nombre de référents n'est pas limité et chaque citoyen qui le souhaite peut encore se manifester en mairie.

L'étape suivante consistera en la signature d'un protocole d'accord tripartite entre le préfet, le maire et la gendarmerie, sur lequel le procureur de la République exerce un droit de regard quant à sa légalité.

Une signalétique pour informer les personnes mal intentionnées qu'elles pénètrent dans un domaine où les résidents sont particulièrement vigilants sera in fine installée en différents points de la commune.

Des réunions d'échange, rassemblant le maire, les référents de la commune, le commandant de la brigade de gendarmerie, et les correspondants gendarmerie seront organisées une fois par trimestre et en cas de besoin précis (phénomène sériel...).



Réunion publique

Dans le cadre de l'élaboration de son **Plan Local d'Urbanisme**, la municipalité vous invite à participer à une réunion publique de présentation et d'échanges sur le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** le **mercredi 08 juin 2016 à 19h30**, salle du conseil.



Centre de loisirs : Stage d'été

Prochaine ouverture du centre de loisirs **du lundi 22 au vendredi 26 août** pour les enfants de 6 à 12 ans.

Permanences pour inscription en mairie :

- le mercredi 8 juin de 17h30 à 19h30
- le samedi 11 juin de 10h00 à 12h00

Programme complet prochainement sur notre site.

Rappel : participation du CCAS pour les enfants de la commune : 5€ par jour, dans la limite de 18 jours maximum par an.

Permanences CCAS :

Mercredi et vendredi **sur**
rdv

GENDARMERIE 17**SAMU 15**

Appel d'urgence européen
112

La validité des bons
d'achat du CCAS est
prolongée jusqu'au
30/06/2016.

Pensez à les utiliser avant
cette date chez l'un de nos
3 commerçants.

Carte nationale d'identité :
Pensez-y dès à présent : en
effet, il faut déposer sa
demande au minimum
3 mois avant la date d'un
voyage !



Rappel de quelques règles de citoyenneté

Vos élus mettent en place et rappellent régulièrement les règles de sécurité et du « Bien Vivre Ensemble ».

Mais sans vous, il est impossible que cela fonctionne : chacun doit se sentir concerné et responsable.

Nous constatons que quelques incivilités persistent et nous nous permettons de vous proposer un petit mémo à mettre en pratique :

- ❖ Je maîtrise ma vitesse dans le village et dans les chemins.
- ❖ Je respecte la signalétique mise en place sur les chemins, même si cela me fait faire un détour.
- ❖ Si je m'arrête sur les places marquées au sol, je vérifie le temps qui m'est autorisé.
- ❖ Je fais en sorte que mes sacs poubelle ne traînent pas sur le trottoir et vérifie si c'est bien la semaine du ramassage des sacs jaunes (semaine paire).
- ❖ Je ne stationne pas sur les trottoirs car je gêne le passage des piétons ou la sortie des voitures de leur garage.
- ❖ Je taille ma haie et fais en sorte qu'elle ne gêne pas le passage des piétons sur la voie publique.
- ❖ J'entretiens le trottoir devant chez moi afin d'avoir un village agréable.
- ❖ Je vérifie l'horaire autorisé, avant de faire mes travaux de jardinage.
- ❖ Je trouve des moyens pour que mes chiens ne nuisent pas au voisinage, en aboyant régulièrement.
- ❖ Je fais en sorte de ne pas laisser mon chien faire ses besoins n'importe où, devant une entrée ou sur les massifs de fleurs.



Listes électorales

Pour voter en 2017... Pensez-y

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles **jusqu'au 31 décembre 2016**.

Merci de vous présenter en mairie aux jours et heures d'ouverture au public, muni d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.



Classe en 5

Les Évadés présentent :

6 mois chez ta mère

Mis en scène par Annick SOUZY

Le samedi 21 mai à 20h30 et le dimanche
22 mai à 15h.

Entrée 8 euros

Gratuit pour les enfants de 10 ans et moins

Contact : D. Anselmini 06.24.54.28.54



Kermesses

La kermesse des écoles Publique et Saint-Eva se déroulera **le samedi 25 juin**.



Eveil Potentiels

« Balade nature avec Thierry »

Balade d'été à la découverte de la nature, **samedi 25 juin**.

Rendez-vous devant la mairie à 14h00



Cabine à livres

C'est parti !

Vous pouvez venir emprunter et déposer vos livres dans la cabine.

Un carnet de bord a été mis en place, n'hésitez pas à laisser vos impressions sur votre lecture.